

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 20 avril.

Le Mercure de Westphalie annonce, sous la date de Berlin, 21 avril, que l'archevêque de Cologne a obtenu la permission de quitter Minden, pour rentrer au sein de sa famille, à l'effet d'y rétablir sa santé délabrée.

On écrit de Rome, le 9 avril : On compte généralement dans notre ville sur un applanissement des différends entre la Prusse et le Saint-siège, la non-publication de la sentence contre l'archevêque de Posen, la prochaine arrivée à Rome du prince Guillaume peuvent être regardées comme des signes de rapprochement du côté de la Prusse, et la conduite du pape à l'égard du docteur Husgen, administrateur-capitulaire du diocèse de Cologne, peut être interprétée dans le même sens.

On écrit du Caire, le 20 mars, à la Gazette d'Augsbourg : Le consul-général anglais, colonel Campbell, a signifié au pacha, d'un ton passablement dictatorial, qu'il eût à rappeler ses troupes du Yémen et, avant tout, à franchir les ports de cette partie de l'Arabie, parce qu'ils ne dépendent pas de son pachalik.

La prise d'Aden se confirme. Après un combat de deux heures, les Anglais ont pris possession de la ville, que tous les habitants ont quittée, à l'exception de quelques familles juives. On est occupé en ce moment à construire un port.

On écrit d'Odessa (Russie méridionale), 1er avril : Les lettres d'Anapa et de Tiflis nous apportent des nouvelles d'une haute importance. Elles annoncent que, par les démarches infatigables de M. Bell, les tribus circassiennes des Tchetchens, des Aslétes, des Avariens et des Lesghis indépendants, les Kurdes et les Turcomans se sont concentrés, et ont envoyé aux Abasiens, à Soutcha, une députation pour se concerter avec eux sur les mesures qu'ils doivent prendre en commun afin de donner de l'ensemble, de l'unité et de la vigueur à la guerre qu'ils font depuis si longtemps contre les Russes, et qui, faute d'union et de système, ne leur a pas encore produit d'avantages réels.

Ces peuples ne veulent pas s'arrêter là; ils ont résolu de se donner un chef, avec le titre de sultan de la Circassie, qui les gouvernerait tous.

ANGLETERRE. — Londres, le 22 avril.

On a annoncé que la reine irait cette année rendre visite au roi et à la reine des Belges. Cette nouvelle est sans fondement. Suivant les projets qui existent, quoique rien ne fut encore déterminé, la reine a l'intention d'aller visiter l'Écosse dans le courant de l'automne, mais il n'y a jamais été question d'un voyage sur le continent.

La reine vient d'ordonner qu'il fut payé 50 p. c. sur sa cassette particulière aux créanciers du feu duc de Kent, son père. Les dettes sont considérables. La mesure adoptée par la reine est un acte spontané qui lui fait le plus grand honneur. Nous sommes certains que les créanciers seront effectivement payés par des sommes tirées de la cassette particulière de la reine.

FRANCE. — Paris, le 23 avril.

Tous les journaux ne sont remplis aujourd'hui que de l'importante séance de la chambre des députés d'hier, et d'un compte rendu de leurs impressions sur cette séance; presque tous expriment le même désir de voir se formuler dans la séance d'aujourd'hui une adresse au roi.

Le Courrier termine ainsi son compte-rendu de la séance : MM. Passy et Teste ont parlé à leur tour. Le premier, hom-

me sincère et trop naïf, commence à s'apercevoir du piège auquel il a été pris; il ne peut pas en vouloir à M. Thiers d'avoir été plus clairvoyant. Le second placé entre ses principes politiques et son dévouement au maréchal, n'a pas tout dit.

Que reste-t-il à faire maintenant? La Chambre va-t-elle se contenter de ce qu'elle a entendu? Cela n'est pas possible. On lui a parlé de deux combinaisons; il faut qu'elle se prononce. Si elle veut, comme nous le pensons, un ministère centre gauche, qu'elle exprime résolument son vœu, par une adresse au roi. Si le centre gauche craint de se mettre en avant, que le côté gauche la propose. Il ne faut pas que tout le monde manque à la situation.

On lit dans le Journal des Débats : La royauté vengée des calomnies dont elle a été l'objet, M. le maréchal Soult séparé à jamais de M. Thiers, voilà les deux résultats importants de la séance.

Mais tout cela, dira-t-on avance-t-il le dénouement de la crise ministérielle? Aurons-nous bientôt un ministère? Nous ne croyons pas que la séance de ce soir hâte beaucoup la formation d'un ministère. Il y a cependant un discours qui, laissant de côté les personnalités, a traité la question politique du moment. Comment former un ministère, ou plutôt comment former une majorité? car l'un doit sortir de l'autre, ce discours est celui de M. Guizot.

Si la coalition n'était pas morte depuis longtemps, M. Guizot l'aurait tuée aujourd'hui. Il s'est séparé nettement de la gauche, et il a retrouvé dans cette gauche, qui fut pendant quelque temps sa douloureuse alliée, il a retrouvé ses anciens adversaires avec toutes leurs préventions; puisse-t-il en revanche avoir retrouvé au centre ses anciens amis! Ce que veut, ce que cherche M. Guizot, c'est une majorité et un ministère composé des deux centres, centre gauche et centre droit; c'est l'antique alliance de M. Thiers et de M. Guizot; c'est l'utopie du 11 octobre régénérée et renouvelée. Nous consentirions volontiers à l'espérance de M. Guizot; mais nous sommes forcés d'avouer qu'après la séance d'aujourd'hui, après le discours de M. Thiers, l'alliance de M. Thiers et de M. Guizot nous paraît plus chimérique que jamais. M. Guizot doit le voir et le sentir. A quoi donc se rabat sans doute M. Guizot? A un ministère où le centre gauche aura sa part, mais où son chef n'entrera pas. Nous donnons les mains à cette combinaison; qu'on sache bien cependant que cette combinaison, c'est le 6 septembre fait avec M. Passy au lieu de M. Molé.

Le journal l'Armée annonce que M. le ministre de la guerre par intérim est dans l'intention de prendre une mesure qui intéresse la gloire militaire de la France. Il s'agit de faire rédiger l'histoire de chacun des régiments de l'armée, et de suppléer ainsi, dans chaque corps, par un monument écrit qui fera partie de ses archives, et ne l'abandonnera jamais, aux traditions incomplètes conservées dans la mémoire des soldats et qui tendent chaque jour à s'affaiblir et à disparaître à mesure que les vieux soldats s'en vont.

On lit dans le Séraphite de Marseille : Les dépouilles mortelles de Nourrit sont arrivées mercredi à Marseille sur le paquebot Sully Vendredi soir le débarquement n'avait encore pu avoir lieu.

Le cercueil sera déposé dans l'église de Notre-Dame-du-Mont, où il restera jusqu'à l'arrivée de Mme. Nourrit et de ses enfants, qui sont attendus à Marseille pour le 21 de ce mois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. CALRON, vice-président.

Fin de la séance du 22 avril 1839.

M. Guizot a terminé son discours, en affirmant que M. le maréchal Soult n'avait plus voulu, dans les dernières négociations, offrir à M. Thiers le portefeuille des affaires étrangères.

M. Passy ne s'explique pas lui-même ce changement dans les dispositions du maréchal. Mais il affirme que la couronne, depuis le 25 mars, n'a pas fait un seul instant de difficulté, ni sur les personnes, ni sur les choses. (Très-bien! très-bien.)

canot, se laissant entraîner vers cet abîme effrayant, avec le calme stoïque d'un sauvage... Quelle œuvre! quelle pensée!

Les deux frères discutèrent donc l'exécution de ce hardi tableau, par cette sombre matinée équinociale. Et peut-être le voyaient-ils déjà se colorer à leurs yeux à travers cette flèvre qui fait les grands artistes...

Le ciel gris et bas ne permettait pas aux deux frères de prendre leur palette. Ils sortirent et se dirigèrent, tout en causant encore de leur thème favori, vers la Seine gonflée par les avalanches pluvieuses qui s'y jetaient des campagnes voisines.

Arrivés sur le pont de la concorde, Théodore et son frère Louis rencontrèrent un de leurs amis, ancien aspirant de marine, et compagnon de campagnes du marin, lequel allait descendre dans une barque qu'il avait coutume de faire naviguer sur la Seine. Les deux frères voulurent prendre part à un plaisir que l'état du vent et le mauvais aspect du jour rendaient aussi imprudent que dangereux.

Quelques instants plus tard, les curieux qui bordaient les quais purent s'arrêter à examiner la manœuvre, plus intrépide que savante, d'un petit canot noir, à liseré rouge, qui luyoyait, panaché d'un pavillon blanc, entre le pont Royal et celui de la Concorde. Les trois amis s'y livraient à toute cette joie indéfinissable qui assiege les natures ardentes, lorsqu'elles s'adonnent à quelque plaisir plein de danger, et dont les émotions sans cesse renaissantes ravissent leur cœur.

Le canot, parti du Pont-Royal, était entraîné par le vent vers celui de la chambre des députés. Sa course avait une étonnante rapidité, et ne pouvait manquer d'inspirer quelque terreur, à voir de quelle façon immaltraitra-

M. de Dalmatie a désavoué les assertions de M. Thiers, relativement aux prétendus torts du maréchal à son égard. La séance a été levée au milieu d'une grande agitation.

Séance du 23 avril.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2; un de MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

L'affluence dans les tribunes publiques est la même qu'hier. MM. les députés se forment en groupes nombreux et se livrent aux conversations les plus animées.

L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

M. le président. La parole est à M. de Lamartine.

M. de Lamartine. Ah! si quelque chose pouvait donner au pays l'assurance que la crise que nous déplorons tous aura un terme prochain, ce serait sans aucun doute le ton de modération avec lequel se sont fait entendre les honorables orateurs que vous avez entendus hier, mais, je crois devoir monter à cette tribune pour répondre à une assertion de M. Guizot. (Mouvement.) L'honorable M. Guizot vous a dit qu'il se croyait en droit de stipuler pour les 221, eh bien, Messieurs, pas un membre de ce parti ne reconnaît à qui que ce soit le droit de stipuler pour lui. (Nouveau mouvement. M. Guizot demande la parole.) La partie de la chambre à laquelle je me fais gloire d'appartenir, ne pense pas qu'aucun parti dans cette chambre puisse s'appeler exclusivement le parti parlementaire, c'est une fiction à laquelle la chambre ne peut s'associer, aucune fraction de la chambre n'a le droit de se dire plus parlementaire que l'autre, ce que veut la chambre entière, j'ose le dire, c'est le gouvernement de tous, par tous, et pour tous. (Très bien, très bien.)

Le orateur démontre que les 221 n'ont voulu et ne veulent encore que le maintien de ce qu'ont fait 89 et 1830, et il ne comprend pas que M. Guizot ait cherché à faire retomber sur eux des torts qu'ils n'ont pas. Vous dites que nous nous sommes trompés, s'écrie l'orateur, s'adressant à M. Guizot, mais regardez donc autour de vous, voyez l'anarchie dans cette chambre (mouvement, profonde sensation), le découragement au dehors, et tous les intérêts en souffrance. (M. Guizot s'agit sur son banc.) Non les 221 ne se sont pas trompés car ils ont été avec et pour le pays en repoussant toute administration qui s'appuyait sur l'extrême gauche. Il faut que le ministère qui va prendre la direction des affaires, adopte le symbole de la situation: trêve aux passions politiques, silence aux opinions et retour aux améliorations matérielles et morales. (M. de Lamartine descend de la tribune au milieu de la plus vive agitation.)

M. Guizot dit qu'il n'a parlé hier que pour lui et ses amis, et sans entendre s'arroger aucun droit sur la partie de la chambre à laquelle appartient l'honorable préopinant, et si le mot stipuler a pu le choquer, je le retire. Je n'ai d'ailleurs jamais été conservateur et radical, je n'ai jamais flêté toutes les opinions, ajoute M. Guizot, et en vérité je ne comprends pas la susceptibilité qui a donné lieu aux paroles que vous venez d'entendre. Quant au fond des choses, je ne parlerai pas d'un ministère qui n'appartiendrait à aucune des nuances qui ont vaincu aux élections, comme s'il était possible de veiller aux intérêts moraux et matériels sans avoir d'opinion. (On rit.)

M. de Lamartine. La susceptibilité dont m'a accusé M. Guizot, est celle de 200 membres de cette chambre qui sont mes amis et dont j'ai été l'organe dans cette circonstance. (Mouvement.) Nous sommes aujourd'hui toujours unis pour le triomphe de la même cause. J'ai été accusé de flatter tour-à-tour toutes les opinions, d'être à la fois conservateur et radical, je répondrai par un seul mot à cette étrange accusation. J'ai toujours été dans la chambre d'une opinion modérée, M. Guizot pourrait-il en dire autant? M. Guizot n'a oublié qu'une chose, c'est qu'il y a deux systèmes de conservation, l'un rétrograde et l'autre progressif, je suis pour ce dernier système. (Une longue agitation succède à cette réplique de M. de Lamartine.)

M. Bugeaud. L'honorable M. de Lamartine a eu raison de dire que les 221 ne voulaient servir d'enjeu à personne, ils s'appartiennent, ils n'ont chargé personne de parler pour eux (interruption). Je parle pour moi et non pour les autres. J'ai vu avec peine l'orateur qui descend de la tribune adresser à M. Guizot quelques paroles que je n'eusse pas voulu entendre. M.

rapporte le corps d'un noyé, trouvé loin de la ville, où le courant l'a porté!

Mais pendant que cette cruelle curiosité restait inattaquable aux prières de Louis Gudin, les forces du pauvre enfant l'abandonnaient... il disparut avec son précieux fardeau. Alors seulement un homme qui passait se jeta sur les trains de bois, et plongea une longue gaffe; à l'endroit où les jeunes gens avaient disparu... La gaffe accrocha Louis Gudin par ses vêtements... mais il revint seul à la surface!

Un mois après, on retrouva le corps de Louis Gudin mutilé, dépouillé de ses vêtements, presque méconnaissable, même pour l'œil de son frère. Les riverains de la scène lui avaient coupé un doigt pour lui voler une bagne, que le gonflement des chairs n'avait pas laissé glisser... et cela à quatre lieues de Paris! Théodore Gudin, ayant appris que la montre, la chaîne, la bourse de son frère étaient aux mains de paysans qui avaient déjà vendu le corps à l'autorité, moyennant les cinquante francs de droit de sauvetage, courut pour racheter ces objets; mais on sut qu'il était le frère du noyé, et pour obtenir ces trésors, il fallut que Théodore les payât vingt fois leur valeur....

Théodore Gudin fit une longue et cruelle maladie. Depuis, et il y a aujourd'hui seize ans que s'est passé ce cruel événement, le grand peintre, lorsque le ciel est sombre et que le vent gronde dans l'air troublé, entend toujours non pas comme un bruit extérieur qui frappe son oreille, mais bien dans la tête elle-même, l'affreux mugissement de cette eau qui l'enveloppait, lorsqu'il luttaient en désespéré pour ramener et maintenir à la surface son pauvre frère. C'est une cruelle maladie qu'a le célèbre artiste, et les douloureux souvenirs que ses crises entraînent lui ont donné cette teinte de touchante mélancolie, qui, nous l'avons dit, se reproduit jusque dans ses compositions; témoin tout récemment encore la Barque perdue, et ce pauvre naufragé suspendu à un tronçon de mat égaré dans l'immensité des flots, par une nuit obscure, tableau poétique et saisissant qu'on a admiré à la dernière exposition d'Anvers.

A présent aurons-nous le courage de détailler au lecteur à quel excès d'étrangeté l'aversion de l'eau a poussé la manie chez Théodore Gudin? Il y a seize ans que le célèbre artiste n'a franchi le pont de la Concorde! En fait de manie singulière, tout le monde à Paris connaît celle de M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs. Le domestique de ce magistrat lui remet, lorsqu'il siège, une vieille redingote, toujours la même depuis dix ans, avec laquelle il s'enveloppe soigneusement les jambes. Ensuite, il tire du tiroir de son bureau trois binocles, dont il se sert alternativement. L'un, de simple écaille, lui permet de lire les pièces qui se croisent sur son pupitre; un autre, monté en jaspé, rapproche les objets et les personnages qui l'entourent; le troisième enfin, lui sert à distinguer le

Feuilleton.

DES TICs, MANIES, TRAVERS

ET HABITUDES DE QUELQUES CÉLÉBRITÉS MODERNES.

(Voir le Politique d'hier.)

II.

Nous avons dit dans un précédent article que nous expliquerions aux lecteurs pourquoi, autant M. Eugène Isabey aime l'eau, autant son célèbre émule, M. Th. Gudin, la déteste, tout peintre de marine qu'il est. Cette anti-sympathie se rattache à un événement bien douloureux, qui a donné depuis, au caractère de M. Gudin, cette teinte de touchante mélancolie qui se retrouve jusque dans ses ouvrages. Nous allons essayer de décrire cet incident.

Un matin, deux jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, deux jumeaux, causaient fort sérieusement dans un petit atelier de la rue du faubourg St-Honoré, à Paris. Le jour qui se levait était gris et blafard; c'était au mois de mars 1825, un jour d'équinoxe.

Ces deux jeunes gens étaient des peintres. L'un s'appelait Théodore; il avait longtemps, et depuis son plus jeune âge, parcouru en marin pratique, les plages et les mers de l'Océan indien. Lorsqu'il s'était créé artiste, il n'avait plus eu qu'à se façonner la main à rendre ce qu'il avait vu sous tant d'aspects divers et terribles. L'autre s'appelait Louis; élève favori de Giro-Géricault, Horace Vernet, et Charlet ont tenu depuis, en faisant de leurs talents divers un magnifique ensemble. C'étaient les deux Gudin. Les jeunes artistes méditaient ensemble le sujet d'un tableau dans lequel ils voulaient réunir leurs deux talents, pour en enrichir une même œuvre; semblaient à laisser deviner de l'école florentine, qui peignaient aux mêmes toiles, Louis et Théodore voulaient qu'on pût attribuer à un frère chéri, ce que le autre, le sujet arrêté, était un Canadien qui, voyant, malgré ses efforts, sa barque entraînée vers la chute d'une énorme cataracte, se résigne et s'abandonne à l'impétuosité du courant.

Figurez-vous cette solitude profonde, ce roc aride couronné d'une végétation géante, encaissant le furieux torrent... plus loin l'eau bondissante, dans laquelle brillent les réverbérations diamantées du soleil, et au milieu de cette imposante mise en scène, un homme, seul, abandonné dans un frê-

Guizot a fait acte de bon citoyen en faisant entendre des paroles de conciliation. Il a fait ce qu'il a pu en portant ses vœux sur l'honorable M. Passy pour la présidence. Il a vu une majorité là où elle est, dans la réunion des 2 centres (bruyante interruption). Oui, les deux centres ont la même origine, les mêmes éléments et les mêmes principes, que les hommes de ces deux côtés, et se réunissent. Quoiqu'on ait dit, je crois que nous avons bien fait de donner nos voix à M. Passy et l'honorable M. de Lamartine, après avoir combattu cette mesure, s'y est honorablement rallié. (Très-bien!)

M. Odillon-Barrot. Je suis désintéressé dans la question; l'opinion que je représente est et sera étrangère au pouvoir; je ne sais ce qu'on a voulu dire par un ministère de grande coalition; je l'ai cru impossible. Quant à la combinaison des deux centres j'ai été consulté et je ne me suis jamais prononcé en sa faveur, jamais. Quant à la présidence, je ne reconnais pas et je l'ai dit par écrit que l'on puisse en faire une question de cabinet. L'opposition n'a aucune part de responsabilité dans la longue crise ministérielle qui afflige le pays. Quand j'ai vu que celui qui nous a accusés de toute incapacité gouvernementale, se proclamait seul conservateur, seul capable de gouverner, j'ai reconnu la vieille haine qui l'anime toujours contre mon parti. Ici M. Odillon-Barrot s'efforce de démontrer que les éléments de la majorité dont a parlé hier M. Guizot sont dispersés, et dit que le pays a donné un démenti formel à cette assertion que la gauche n'est pas gouvernementale; il n'est pas sage selon lui de prononcer une exclusion systématique contre un parti qui n'est pas exclusif. Vous avez voulu, s'écrie l'orateur en terminant, entrer au pouvoir enseignes déployées et comme parti, dès ce moment nous avons dû vous rappeler les lois contraires à la liberté que vous avez faites (mouvement, M. Guizot prend des notes), nous vous avions accepté comme individualité et non comme parti. Il y a eu peut-être des paroles imprudentes d'un côté de la chambre dans lequel je n'ai pas l'honneur de siéger, mais il faut tenir compte des circonstances et de la lutte prolongée à la suite de laquelle elles ont été prononcées. Il faut avoir meilleure opinion des bons citoyens. (M. Garnier-Pagès applaudit.)

C'est avec bonheur que j'ai entendu tous les hommes qui ont concouru aux diverses combinaisons qui ont échoué, déclarer à cette tribune, que la couronne avait toujours cédé sur les hommes et sur les choses; c'est une preuve que de nos institutions même, peut sortir le remède que nous cherchons. Il n'y a pas d'homme nécessaire, il n'est pas donné à un homme, quelque soit d'ailleurs sa gloire et ses antécédents, d'arrêter le mouvement progressif qui s'opère. (Nombreuses marques d'assentiment à gauche.) La couronne a entendu les explications qui s'échangeaient aujourd'hui dans le parlement, qu'attendrait-elle désormais pour former un ministère? si une telle situation se prolongeait davantage, je ne crois pas trahir votre pensée, messieurs, en affirmant que vous feriez entendre un langage respectueux, mais sévère.

M. Guizot. La chambre me croira sans peine quand je dirai que personne n'est plus pressé que moi de mettre fin à ce débat. Cependant je ne puis m'empêcher de répondre quelques mots aux discours que vous venez d'entendre. En répondant à M. de Lamartine, je crois avoir répondu à M. Barrot. Je crois n'avoir pris aucun mandat. J'ai dit toute ma pensée sur la situation actuelle. — On m'a accusé d'avoir ressuscité de vieilles querelles. J'avoue que ce reproche m'a étonné. J'ai parlé en toute occasion avec modération; qu'il me permette de répudier les mois dont il se servait en me les attribuant sur son parti. J'ai dit seulement que dans ce côté de la chambre, il y a moins d'esprit du gouvernement que dans un autre.

M. Odillon-Barrot nous a reproché d'avoir voulu entrer enseignes déployées au pouvoir; oui, c'est vrai, mais il n'y a là ni orgueil, ni ambition, je n'ai jamais accepté le pouvoir que dans l'intérêt général. M. Odillon-Barrot désire une majorité qui mène à la modification ou à l'abrogation des lois de septembre, eh bien, je veux tout le contraire, je veux une majorité qui n'arrive jamais à modifier ou à toucher à ces lois. M. Guizot termine en se défendant d'avoir jamais été violent. Ce qu'il demande, c'est la formation de l'ancienne majorité. (Agitation en sens divers.)

M. Cunin-Gridaine. Je suis heureux de constater en montant à cette tribune, qu'un esprit de conciliation a dominé cette discussion [interruption]. Le pays nous a donné un exemple que nous avons suivi. Depuis que la crise existe il est resté calme parce qu'il avait confiance en nous et qu'il était certain que nous nous montrerions dignes de notre mission. L'honorable orateur arrivait aux combinaisons diverses qui ont eu lieu, dit qu'il avait donné son approbation entière au programme présenté par M. Thiers et qu'il est encore disposé à le signer, parce qu'il est l'expression de ses principes et de ceux de ses amis. Il s'est opéré et il s'opère chaque jour dans l'opinion un progrès qu'il faut savoir reconnaître sous peine d'être en contradiction for-

orateurs les plus éloignés, qui se lèvent souvent de leur place pour des interruptions.

M. le chancelier Pasquier est encore grand amateur de jeu de billard. Ce fut lui qui en fit dresser un, qui subsiste encore dans une des salles de la préfecture de police. Il n'en a pourtant pas fait mettre au Luxembourg. Du reste, le célèbre magistrat est fort médiocre joueur et se fait gagner par tous ceux qu'il provoque.

Le général Caffarelli (Maximilien du Falga), qui avait perdu une jambe à l'armée du Rhin et qui fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, avait la somnolence. Il dormait partout où il pouvait et se mouquait parfaitement des susceptibilités que pouvait éveiller autour de lui cette manie. On le vit dormir sur son cheval, et plus d'une fois il s'endormit que les balles et les obus pleuvaient autour de lui. Napoléon dit un jour de lui : Caffarelli est né fatigué!

L'archi-trésorier, un instant consul, le duc de Plaisance, plus connu sous le nom de Lebrun que par ses aristocratiques dénominations, ne quittait jamais une paire de bas de soie sans l'avoir usée. L'on peut dire, de fond en comble. Dès que le talon se trouvait, il descendait un peu de la jambe, et offrait ainsi une étoffe intacte à la fatigue; de cette façon il en arrivait à fournir tout son bas dans son soulier, et à sortir le talon par le bout qu'avait primitivement retenu la jarretière.

C'est le même qui le premier donna l'exemple d'une singulière fantaisie gastronomique, à la table de son co-consul Cambacérés, en saupoudrant de tabac à priser, une tranche de melon.

Il y a encore aujourd'hui dans la chambre des pairs, un vieillard fort original, qui passe toutes les séances, depuis vingt ans, à faire des portraits d'après ses collègues. C'est le comte de Noé. Rien n'est curieux à voir comme cette collection, que le noble pair a conservée, car il débute par ne savoir nullement dessiner; aussi traçait-il des figures informes et grotesques. Mais peu à peu sa main se fit, en même temps que son observation s'exerça, et depuis, les croquis et portraits que trace monsieur le comte de Noé sont-ils des productions que ne refuseraient pas de signer des artistes en réputation.

Il a été beaucoup parlé de M. Alphonse Karr, et son originalité, ses manières, ses habitudes sont devenues proverbiales. Comme tic, on sait qu'il ne passe jamais quelques minutes sans relever le coin gauche de sa bouche, se plisser la joue, et cligner l'œil, dans un mouvement nerveux, sans doute immitrissable. Nous nous souvenons, qu'une dame nous ayant souvent demandé à lui montrer M. Karr dans les foyers de théâtre et dans les lieux publics, nous aperçûmes un jour l'auteur de *Geneviève* passant en cabriolet, rue Vivienne, justement lorsque nous étions en compagnie de cette dame.

melle avec cette opinion, l'orateur donc signerait le programme de ses deux mains. [Interruption.] Du reste, les embarras ont atteint leur terme et un cabinet ne peut manquer de sortir de cette discussion, cabinet qui aura l'assentiment de la majorité. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. Mauquin monte à la tribune dans l'intention, dit-il, de résumer les explications données.

HOLLANDE.

Aujourd'hui est arrivé à La Haye un courrier de l'ambassade hollandaise à Londres; il était porteur de la copie, destinée à notre monarque vénéré, du traité de paix qui vient d'être signé. (Acclamations.)

L'Avondbode annonce que, le 20 de ce mois, il a été passé à Sloterdijk, un contrat définitif entre la société du chemin de fer de Harlem et M. de Benkman, et que, sur-le-champ, on a commencé les travaux, sous la direction de l'ingénieur Conrad, sur le terrain qui a été pendant si longtemps en litige. On a maintenant tout lieu de croire que ce chemin de fer sera tout-à-fait achevé vers le mois d'août prochain.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 avril.

LL. MM. le roi et la reine honoreront de leur présence le grand concert qui aura lieu dimanche prochain, 28 avril courant, à midi, au local des Augustins, au profit des veuves et orphelins des mineurs qui ont péri dans la houillère du Horloz et des malheureux incendies de Stockheim. Ce concert paraît devoir être très-brillant; deux motifs engagés à s'y rendre; le désir si naturel au peuple belge de secourir tant d'infortunés, et celui d'entendre l'excellent orchestre des élèves du Conservatoire royal de musique et les autres talents distingués qui viennent dans cette circonstance offrir leur tribut généreux au malheur.

Bruxelles, le 24 avril. — (5 heures). — La bourse offre des variations assez remarquables, la hausse s'est bien soutenue, et il s'est traité beaucoup d'affaires. Les cours de Paris ont effacé les craintes sur l'issue des débats. Aucune nouvelle de l'intérieur, on disait seulement que M. Nothomb était de retour.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4 p. 101 1/4 A. 4 p. c. 91 1/2, 3 p. c. 72 1/4 A. demandes Société Générale titres en nom 775, certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité suivant sa marche ascensionnelle 1071 25 1073 50 1073 75 (107 1/8 1/4 3/8) A.; Banque de Belgique 760 (76) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100) P.; Société de Commerce 1200 (120) P.

L'actif espagnol est aussi un peu mieux, mais avec fort peu d'affaires à 16 1/2 cours.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza n'a pas varié ce jour, les prix se soutiennent bien; on ne fait rien en graines; tourteaux sans affaires.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 16 1/2 9/16.

LIÈGE, LE 25 AVRIL.

Nous avons dernièrement émis, sur un objet malheureusement à l'ordre du jour, et du domaine essentiel de la publicité, quelques réflexions générales, trop simples et trop justes à la fois pour que nous les devions à d'autres qu'à nous-mêmes, et pour qu'elles n'aient pas reçu l'assentiment de nos lecteurs. Nous ne comprenons donc pas pourquoi, étant comme elles l'étaient sans application personnelle, sans aucune désignation de noms propres, MM. les membres de l'administration communale de St-Nicolas se sont émus de nos paroles, et ont cru devoir les choisir pour y faire les réponses que nous nous sommes empressés de publier avant-hier et aujourd'hui, malgré l'irritation mal dissimulée qu'elles respirent, tandis qu'ils ont passé sous silence des remarques faites par d'autres feuilles auxquelles ils auraient dû, ce nous semble, se montrer plus sensibles.

Ne pourrions-nous pas voir, dans le choix qui a été fait d'un article personnellement inoffensif et dicté par l'intérêt sincère que nous portons au malheur, un moyen de faire prendre le change et d'éviter de répondre à un reproche plus direct, en repoussant un blâme imaginaire?

Quoiqu'il en soit, il n'a nullement été question de notre part, ni de la dilapidation des dons recueillis, ni du plus ou du moins de garanties que peut offrir la personne entre les mains de laquelle ils ont été versés, et nous ne savons à quel propos on rappelle le coup de feu qui a éclaté il y a 16 ans à la houillère du Champay et l'invasion du choléra en 1855. Nous nous sommes bornés à exprimer le vœu que la distribution des secours se fit avec intelligence et justice; qu'elle eût le caractère d'un bienfait durable et non celui d'une largesse passagère; qu'elle ne fût pas exclusivement abandonnée à la bienfaisance privée, et que, pour mieux atteindre ce but, il fut institué une commission officielle et responsable. Ce que nous avons demandé encore, c'est qu'elle fût formée et qu'elle agit sous la direction et la garantie de l'autorité supérieure, et nous croyons n'avoir été, dans l'expression de cette pensée, que les interprètes de l'opinion publique.

— Tenez! voilà M. Alphonse Karr! — nous écriâmes-nous, — regardez-le!

Au moment où la dame jeta curieusement la vue sur Pécrivain, il subissait une crise infiniment prolongée de tics grimaçants. — Nous laissons deviner qu'elle impression notre esprit eût dû lui produire. Peu de temps après elle vit un portrait d'Alphonse Karr au salon d'exposition. — Il ne ressemble pas, — dit-elle; — on lui a fait les deux côtés de la figure pareils!

Les manies de cet artiste original sont innombrables; nous ne nous occupons que de celle qui a failli lui offrir un dénouement par trop dramatique, il y a peu de temps. Qui connaît M. Karr, connaît son chien; qui a vu l'un, a vu l'autre; qui a lu l'un a entendu mainte phrase à l'autre. Mais le Fréychutz de M. Karr est un énorme Terre-Neuve peu civilisé, qui, à part tout ce qu'il a coûté de gants, de pans de redingotes, de chapeaux et de chair meurtrie aux amis de l'écrivain; n'épargne pas toujours son propre maître. M. Karr n'enregistre pas les actes de rébellion à dent armée que Chutz a pratiqués contre les ordres ou injonctions de celui qui le nourrit et le loge; mais, quel'indulgent qu'il soit pour ce qui le nourrit et le loge, il a bien fallu en arriver tout récemment à prendre un parti violent. Ce qui a motivé la séparation du maître et du chien, le voici. M. Karr a été aux deux tiers dévoré par M. Chutz. La lutte qu'ils ont eue ensemble a ressemblé à celle d'un bucheron surpris par un loup ou par un ours, et chacun a défendu sa vie le plus sérieusement du monde, en tâchant d'avoir celle de son adversaire. Quelle chose effrayante ce dut être! Le maître et l'esclave, l'homme agile et fort luttant contre l'énorme Terre-Neuve, animé par l'odeur du sang, et retrouvant dans le combat son ancienne nature carnivore et effrénée, que la vie et les soins domestiques n'avaient éteinte qu'en apparence.

On nous a dit que si un domestique n'était pas survenu, M. Karr n'aurait pu finir Geneviève... Blessé dangereusement en mainte partie du corps, il garda le lit trois semaines, et le premier usage qu'il fit de ses forces et de sa liberté d'idée, ce fut d'écrire dans son roman commencé, le plus original chapitre, dans lequel sa pensée, indulgente encore pour l'animal juste que la tant aimé, et qui avait failli le dévorer littéralement, trouve moyen de présenter les choses sous un point de vue qui excuse le terrible Fréychutz: — Je l'ai contrarié, — dit-il, — j'ai été obstiné et dur envers lui... Il ne m'aura pas reconnu! — Et plus loin: — Mon chien m'aimait comme on aime le beefsteak... son amour pour moi, c'était de la gourmandise.

M. Adolphe Karr a donné Chutz à quelqu'un qui habite loin de Paris. Mais il faut qu'on lui écrive comment il se porte. Nous avouons que si jamais chien se conduisait de cette gaillardie façon envers nous, ce serait-il chez Aleoton, Megère et Thysiphone, que nous enverrions quérir des nouvelles de la santé du monstre sauvage.

Nous en citerons, pour preuve, s'il était nécessaire, les journaux de la capitale qui annonçaient, il y a trois jours, qu'ils n'attendaient que l'établissement d'une commission régulière, qu'ils pour effectuer, entre ses mains, le versement des souscriptions qu'ils avaient recueillies.

Loin donc que nos observations aient pu produire un effet qui serait absolument le contraire du but que nous nous sommes proposé, nous croyons qu'en provoquant la publicité sur la composition du comité qui s'est chargé de l'emploi des fonds et de la distribution des secours, sur les règles qu'il a arrêtées à cet effet, sur le dépôt à la Caisse d'Épargne des sommes au fur et à mesure des rentrées, ainsi que sur toutes les opérations ultérieures, nous aurons puissamment contribué à dissiper tous les doutes, à rassurer les souscripteurs par la certitude qu'il sera fait un bon et sage emploi du produit de leurs dons, et que leurs intentions seront convenablement remplies.

Nous sommes persuadés enfin que nous aurons rendu par là un vrai service aux victimes d'une horrible catastrophe, qui ont dû trouver, dans les observations qui ont éveillé à tort la susceptibilité de ceux qui se sont constitués leurs mandataires, comme l'appel que nous adressons, le même jour, à la charité publique, des témoignages de notre sollicitude et de notre vive sympathie.

Voici l'arrêté pris hier, à ce sujet, par la députation permanente :

La députation permanente, Vu la circulaire du 19 de ce mois, qui autorise des collectes à faire au profit des familles des ouvriers mineurs qui ont péri le 8 de ce mois dans la houillère du Horloz à St-Nicolas; arrête :

La commission provisoire instituée pour la distribution des secours, composée de MM. Missoul, desservant à St-Gilles, Louvrex-Goreux, bourgmestre à St-Nicolas, Lhoest-Bertho, échevin de ladite commune, Dorjo, conseiller communal, Mars, idem, et Thonon, secrétaire de cette commune, est maintenue. MM. Hubart-Rodberg, membre de la députation permanente du conseil provincial, Weltekens, ingénieur des mines, et Braconnier, concessionnaire de la mine du Horloz, sont adjoints à cette commission.

M. Hubart-Rodberg remplira les fonctions de président. Le présent sera expédié au commissaire de 1^{er} arrondissement de Liège, chargé d'en donner immédiatement connaissance à MM. les membres de la commission.

Fait en séance à Liège, le 25 avril 1859.

Présens : MM. baron Vandensteen, gouverneur-président; Delfosse, Seronx, Hubart, Gouvry, Lekeu et F.-N.-J. Warzee, greffier.

A l'audience d'hier du tribunal de première instance, M. Vercken, procureur du roi, a pris ses conclusions dans l'affaire de Tiffi, contre les sieurs Bernard Haffenscheid, Gerard et autres; il a conclu à ce que la commune fût déclarée non-fondée dans son action.

M. le docteur Frankinet, professeur à notre université, a reçu de S. M. le roi une superbe tabatière en or, enrichie de brillants et ornée du chiffre royal, en récompense des soins qu'il a été appelé à donner au jeune prince Philippe. Cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle S. M. assure à notre estimable compatriote de sa considération et de son estime particulière.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume, pendant la troisième semaine du mois d'avril :

Arlon, froment 20 02, seigle 15 67; Anvers, f. 25 60, s. 15 87; Bruges, 24 00, s. 12 41; Bruxelles, f. 25 22, s. 15 84; Gand, f. 25 91, s. 12 78; Hasselt, f. 24 00, s. 14 60; Liège, f. 22 80, s. 15 78; Louvain, f. 24 85, s. 15 52; Namur, f. 24 25, s. 14 53; Mons, f. 24 66, s. 11 91.

Il résulte des dispositions, combinées ensemble, des lois du 31 juillet 1854 et du 3 janvier 1859, ainsi que l'état ci-dessus : 1° que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1859 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un droit de balance de 50 centimes par 1,000 kil.; 2° que les grains et farines de froment et de seigle continuent d'être prohibés à la sortie; 3° que les pommes de terre et leurs farines restent prohibées à la sortie.

Parmi les publications de Paris qui rendent compte du salon d'exposition, la revue artistique occupe le premier rang; son opinion est toujours d'un grand poids en raison du talent et des connaissances de ses rédacteurs; nous voyons avec plaisir ce recueil formuler, dans les termes les plus flatteurs, son opinion sur les ouvrages envoyés à Paris par quelques-uns de nos principaux artistes; voici comment il s'exprime : « M^{me} Geefs a exposé une fort gracieuse Sainte-Cécile; cette figure d'une belle physionomie est aussi d'une bonne couleur. M. Henri Decoene nous montre cette année deux cadres excessivement remarqua-

M. de Lamennais n'a qu'une redingote, couleur maron, jet tant soit peu vieille. Il y a un nombre infini d'années qu'il porte cette couleur : est-ce le même vêtement qu'on le croit. S'il en était autrement, l'illustre prosateur aurait une uniformité de patron et de couleur bien enclaves d'induire en erreur grave les observateurs qui l'entourent. En 1855, à l'époque de sa première migration de la *Chenise*, M. de Lamennais commençait à prendre de l'embonpoint. L'immovible redingote maron ne bougonnait plus. On vit apparaître aux deux boutonnères inférieures de la taille, deux petits bouts de lacet qui, s'allant contourner aux boutons, permettaient à l'abdomen de s'allonger sans faire craquer les autres boutons du vêtement. Peu à peu les lacets s'allongèrent, et à raison de l'accroissement d'embonpoint du sublime révérent, et on finit par voir la ligne blanchée de son gilet se profiler entre les deux revers, qui ne croissaient plus. Les lacets avaient acquis alors un développement extrême, mais peu de temps après, la redingote se resserra, et les lacets raccourcis de jour en jour, finirent par disparaître... Les boutonniers purent reprendre leur ancien service. Aujourd'hui M. de Lamennais est passablement maigri. Toutes personnes d'un certain monde se rappellent cette crise de passer l'embonpoint, que subit l'auteur des *Paroles d'un Croquant*, à l'époque que nous citons. L'embonpoint, les lacets, la mince perspective du gilet blanc ont disparu... Mais la redingote maron est restée, et une miniature fort ressemblante, que nous avons vu il y a peu de jours, et que M^{me} de Mirbel a peinte cet été; nous a prouvé comment M. de Lamennais est toujours fidèle à son vêtement maron, dégénéré en uniforme.

M. Castil-Blaze, le musicien, l'arrangeur et dérangeur de tant d'opéra italiens, celui qui signa si longtemps XXX au feuillet des *Débats*, avant qu'Hector Berlioz y fût chargé de la spécialité lyrique, M. Castil-Blaze, est tout dire, avait un singulier vertige; il croyait toujours avoir une mouche sur la joue droite. C'est fois par fois il la chassait, sa main, même lorsqu'il travaillait, et à moins qu'il ne fût bien profondément enfoncé dans quelque pensée absorbante, faisait un continu voyage vers sa joue, qu'elle effleurerait. A peine chassée, la mouche opiniâtre et fantastique revenait et ne s'en allait que pour revenir encore, et toujours, et toujours! Cette lubie rendait le voisinage de M. Castil-Blaze médiocrement agréable; et on se souvient que des abonnés abandonnèrent les stalles voisines de la sienne, aux Italiens, pour n'être pas importunés de ce geste incessant. Depuis trois ou quatre ans environ, M. Castil-Blaze a perdu ce tic, grâce à la ruse originale d'un médecin de ses amis, M. le docteur Emery. Lassé de la manie qui rendait si fatigante la présence d'un homme aussi instruit, l'on peut même dire aussi spirituel que M. Castil-Blaze, M. Emery lui dit un jour : — il faut vous débarrasser de cet importun insecte, mon cher Blaze!

— Ah! vous le voyez donc, vous? — dit le critique enchanté. — Il me

bles; la Visite Domiciliaire (510) est l'un des bons ouvrages de ce peintre; l'épisode principal, qui est l'arrestation d'une servante infidèle, est d'une dramatique pantomime. M. De-coene est du petit nombre de ces artistes qui savent intéresser par des sujets bien choisis et rendus avec un grand talent d'exécution.

La descente dans les mines des élèves de l'école de Liège va commencer. Samedi prochain plusieurs d'entre eux, accompagnés du répétiteur d'exploitation, M. le sous-ingénieur Rucloux, iront visiter les travaux de la houillère de Wandre.

Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, il a été accordé sur le budget de l'état, une somme de 2000 francs, à titre de secours, aux familles des ouvriers mineurs qui ont péri à la houillère du Horloz, le 8 avril courant.

On écrit d'Anvers, le 25 avril: Depuis quelques jours, il y a chaque soir de nombreux rassemblements sur la Place-Verte. Des colporteurs vendant des bibles y stationnent tous les soirs et sont toujours entourés de quelques centaines de gamins. La police a encore arrêté hier soir un habitant de cette ville qui, sous le prétexte d'acheter un de ces livres, s'en était emparé et en avait déchiré plusieurs pages. On l'a conduit à l'amigo, et ce matin il a comparu devant M. le juge d'instruction.

Les progrès vont au galop: un nommé M. A. Delcuizière se flatte d'apprendre très bien à écrire en huit leçons, par une méthode qu'il dit infailible. Il assure avoir formé, depuis deux mois, soixante-élèves âgés de dix à quarante ans, et ne demande de salaire que quand on est satisfait. Il ne dit pas combien de tems dure chaque leçon.

Les causes qui conduisent au suicide sont variées à l'infini: les passions, l'esprit de désordre, les vices, les défauts, servent à ce désespoir blessant les lois divines et humaines. Anne-Marie Briens, âgée de 50 ans, femme de Henri Servaes, domicilié à Wellen (Limbourg), s'est pendue dans son grenier, parce que ses truies ne lui avaient pas donné assez de petits cochons. On ne peut porter plus loin l'envie de posséder.

Un projet de chemin de fer de Sedan à la frontière de Belgique, dressé par MM. E. Flachet et J. Petit, ingénieurs civils, vient d'être présenté à l'administration des ponts et chaussées. Ce projet, qui se relie au projet du chemin entre Charleroy et Vireux, est principalement destiné à faciliter l'approvisionnement du nord-est de la France en charbon minéral; il mettra le gîte houiller de Charleroy en communication facile, régulière, économique, avec un territoire qui ne peut se procurer de combustible que très-difficilement, et qui a pris cependant un grand développement industriel; il servira, en outre, à la circulation active des voyageurs qui a lieu entre Mezières, Charleville et Sedan.

La longueur totale du chemin projeté est de 51 kilomètres, ou environ 13 lieues; la construction avec une seule voie en fer est estimée à 9 millions et demi; c'est 181 mille francs par kilomètre ou 754 mille francs par lieue; la dépense pour deux voies s'élèverait à 12 millions.

Il est à désirer que la chambre, pendant la courte session qui va s'ouvrir, trouve le temps de s'occuper d'un projet utile au développement d'une des contrées les plus industrielles du pays.

Le Globe dit qu'aucun traité n'a jamais été plus assuré que celui qui a été signé le 19 par les représentants des cinq puissances. Chacun des membres de la conférence a donné 216 signatures, et quelques-uns même ont été au-delà; en comprenant celles des représentants de la Hollande et de la Belgique, le nombre des signatures s'élève à 5000; plus de 1200 sceaux ont été apposés, et 50 des plus jeunes membres attachés aux différentes ambassades ont été employés aux expéditions.

Le fait du grand nombre de signatures s'explique naturellement quand on remarque que la Belgique traite avec la Hollande, l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Prusse, la Russie et les 39 états composant la confédération germanique, et que chacune de ces puissances doit être mise en possession d'un exemplaire des traités entre la Belgique et la Hollande, la Belgique et les cinq puissances, la Hollande et les cinq puissances, la Belgique et la confédération germanique, non compris les pièces annexées audit traité.

Nous lisons dans l'Indépendant: Dans l'article de dimanche dernier, par lequel nous annonçions la signature du traité, nous avons fait mention d'une note remise à la Conférence par notre plénipotentiaire, et dans laquelle se trouvaient exprimés les regrets qu'éprouvait le roi, sur la maintenance dans le traité des stipulations relatives à la séparation des

territoires. Nous exprimions en même temps le regret de ne pouvoir publier cette note. Elle nous parvient aujourd'hui par la maille d'Angleterre. Nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs:

NOTE D'ADHÉSION.

M. le plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges, à MM. les plénipotentiaires des cinq cours. Londres, le 19 avril 1859.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges près Sa Majesté Britannique, a reçu la réponse que leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq cours ont bien voulu lui faire à la communication qu'il avait eu l'honneur de leur adresser sous la date du 14.

Le soussigné regrette que la conférence n'ait pu se saisir de la proposition relative à l'acquiescement du péage sur l'Escaut au moyen d'une rente annuelle; mode de paiement dont leurs Excellences ont néanmoins apprécié les avantages, circonstance qui ne peut manquer d'exercer une favorable influence sur la négociation spéciale et directe à ouvrir à ce sujet entre les deux parties.

Le gouvernement du roi apprendra sans doute avec peine que la conférence se soit crue dans l'impossibilité d'améliorer la position de la Belgique par une réduction plus forte de la dette.

Il verra avec satisfaction que, si la conférence n'a pas admis un article additionnel, relatif aux garanties civiles et religieuses dues aux populations du Limbourg et du Luxembourg, c'est qu'elle regardait comme sans objet une semblable stipulation, les garanties en question résultant d'actes déjà existants.

En ce qui concerne les dix points, qui, indépendamment des trois dispositions ci-dessus rappelées, ont été soumis à leurs excellences, le gouvernement du roi, s'étant rencontré avec la conférence, se trouve, par les explications qu'il a reçues, pleinement satisfait et rassuré. La conférence qui avait apporté tant de soin à la rédaction de l'article IX, relatif à une question qui intéresse le monde commercial, a mis la réalisation de son œuvre à l'abri de toute contestation et de tout retard.

Il reste un dernier devoir à remplir au soussigné, pour compléter cette communication. Sa majesté le roi des Belges a retrouvé avec douleur, dans les projets qui lui ont été soumis, les stipulations territoriales imposées dans les jours de malheur, et demeurées sept années sans exécution; le temps a exercé une bienfaisante influence sur d'autres questions, et celle-ci, digne d'une si généreuse sollicitude, est restée irrévocablement résolue. Il a fallu que ce résultat se reproduisit avec son caractère primitif de nécessité, pour que le pays pût se résoudre à un si grand sacrifice, il a fallu que l'empire des circonstances fut de nouveau constaté de la manière la plus évidente.

Sa Majesté devait un dernier effort à des populations qui lui ont montré tant d'affection et de dévouement; et, si elle renonce à les conserver, c'est moins à cause des dangers qui menaçaient la Belgique entière, qu'en considération des maux qui devaient fondre sur les provinces du Limbourg et du Luxembourg. Jamais Sa Majesté n'a senti plus péniblement toute l'étendue de la tâche qu'elle a acceptée dans l'intérêt de la paix générale, et pour constituer une nationalité devenue une condition nécessaire de la politique européenne; elle trouvera une consolation dans l'idée que cette nationalité et cette paix sont désormais à l'abri de toute atteinte.

Le soussigné a été chargé de donner ces explications, afin que la marche et le caractère de la résolution de son gouvernement ne pussent être méconnus; il déclare, en conséquence, que vu les éclaircissements renfermés dans la note de la conférence en date du 18, il est autorisé à signer, aux termes de l'acte du 25 janvier, les traités entre Sa Majesté et les cinq cours, et Sa Majesté le roi des Pays-Bas.

Le soussigné saisit cette occasion de renouveler à leurs Excellences les assurances de sa plus haute considération. SYLVAIN VAN DE WEYER.

THEATRE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les actionnaires de la société du théâtre royal se sont de nouveau réunis hier. Ils ont achevé la rédaction du règlement, qui contient entre autres, une disposition d'après laquelle une assemblée générale doit être convoquée dès que cinq actionnaires en font la demande, et une autre qui donne à cette assemblée le droit de révoquer à volonté le directeur gérant. Une commission de cinq membres a été nommée; ce sont: MM. Delechy, notaire; Lacroix-Kénor, Lasserre-Rongé, Darbefontaine, contrôleur des contributions, et Chokier, juge de paix. Ce choix recevra sans nul doute l'assentiment des amateurs de spectacle.

Ces Messieurs s'occuperont sans retard de leur mission principale, l'engagement des artistes. Plusieurs actionnaires se faisant les interprètes des vœux du public, ont insisté pour que la commission traitât avec MM. Paul Canut, Emery et Lahite, qui, comme on sait, devaient être attachés au Gymnase l'année prochaine. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant qu'il est presque certain que nous conserverons encore notre excellent 1^{er} comique.

Lasse des privations dont elle voyait sa maîtresse entourée, une vieille femme de chambre, ayant à l'avance pris l'avis de quelques amis fidèles à la déesse inexplicable de la célèbre actrice, ouvrit secrètement l'armoire dans laquelle étaient enfoncés les bijoux qu'elle avait entrevus parfois, lorsque par des jours de fantaisie presque enfantine, Mlle Duchesnois avait la manie de se revêtir chez elle, et pour elle seule, de quelque un de ses anciens et splendides costumes de théâtre. Un diadème d'or massif, bordé d'émeraudes, et d'argenteries marines, fut porté chez un joyailler, initié d'avance à la singulière initiative que prenait la vieille domestique... L'or était du métal doré... les pierres fines de cailloux du Rhin et des chrysopestales!

On sait, nous même l'avons écrit déjà dans d'autres circonstances, que M. Eugène Sue a la manie invétérée de n'y pas voir clair chez lui, et de ne pas manger. Les fenêtres de tous ses appartements sont matelassées, et à peine un vasistas par lequel le jour parcimonieusement répandu, estompé encore la vivacité, en filtrant à travers des vitreaux colorés, laisse-l'ill'erreur dans sa chambre quelques lueurs vagues, et tout juste suffisantes, pour que celui qui arrive du dehors ne se casse pas le cou au milieu des meubles. Sa haine du jour lui a fait bouleverser l'ordre d'ordre, et il fait littéralement du jour la nuit, et de la nuit le jour. Il se lève à l'heure où l'on dîne à Paris, et se couche à l'heure où l'on se réveille. Excepté à l'époque où il habite la campagne, (et nous ignorons si sa manie, qu'on suppose une speculation d'originalité, lui reste constante lorsqu'il est hors de vue), M. Sue ne voit pas le soleil une fois par mois. Quant à ne pas manger, il est connu de tout Paris qu'on ne l'a jamais vu se mettre sur l'estomac de quoi nourrir une demi douzaine de petits serins. Pour ce qui passe chez lui, c'est le secret de son valet de chambre. — En tout cas, M. Sue ne manque pas d'embonpoint, qu'il fasse ou non, quatre temps et vigile toute l'année.

Fourrier, le célèbre idéologue qui avait prédit qu'avant quatre cents ans les hommes auraient une queue comme les singes, mais avec un œil au bout, ce qui est fort piquant; Fourrier mort sans avoir vu se former la cité modèle, le phalanstère dont il rêgla si bien les bases, dans ses ouvrages, avait l'habitude de macher toujours. Quoi? rien du tout. C'était un jeu de machoire, nerveux sans doute, mais qui n'avait eu d'autre résultat que de lui déchausser toutes les dents de fort bonne heure. Ce fut cette infirmité qui l'empêcha dix fois d'être levé sous l'empire, et d'être envoyé dans les plaines d'Égypte rêver au moyen d'utiliser les passions pour le bien-être de la société, ou dans le balkans de la Russie, faire un cours sur la chaleur animale par le secours de laquelle il voulait depuis, que les hommes couvasent des œufs de poule.

M. Aguado, le célèbre banquier espagnol, moins connu sous son titre de marquis de Las Marimás, tient, à l'année, un cure-dents à ses lèvres. Pour

Le sieur J.-P.-J. Dujardin demande l'autorisation de faire construire une petite forge dans une pièce de derrière de sa maison, située rue Puits-en-Sock, n° 927.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 22 avril 1859.

Le sieur B. Fieraert demande l'autorisation d'établir une forge dans la cour de l'ancien couvent de Sainte-Claire, à Liège.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 22 avril 1859.

Le sieur Ch. Marcellis demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire près de son usine, à la Boverie.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 22 avril 1859.

Quelques exemplaires de notre journal d'hier renfermaient une transposition que nous croyons devoir rectifier. Les paragraphes de notre article premier Liège avaient été intervertis. La partie par laquelle il devait se terminer avait été placée au commencement, de sorte que cet article a dû paraître inintelligible aux lecteurs. Les quatre derniers paragraphes devaient former les quatre premiers. La nécessité de faire deux éditions du journal, dont l'une est destinée à partir à midi, par la poste, occasionne souvent des incorrections que la précipitation du tirage rend excusables et que nous nous empressons toujours de rectifier dans notre seconde édition.

St-Nicolas, le 22 avril 1859.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je vous serais obligé de vouloir insérer dans votre prochain numéro ces quelques lignes en réponse aux observations faites dans le numéro de samedi 20 courant du *Politique*.

Le caissier nommé par le bureau de bienfaisance formant le comité de secours de la commune de St-Nicolas porte à la connaissance du public que toutes les sommes qu'il a recueillies personnellement, ainsi que les dons qui lui ont été versés et la somme de fr. 2987.95, regue du *Journal de Liège*, ont été versés successivement à la Caisse d'Épargne Liégeoise. Les autres sommes ayant la même destination seront aussi immédiatement placées à la même caisse, et n'en seront retirées qu'à mesure que les distributions auront lieu; de sorte que le public peut être sans la moindre inquiétude sur les dons versés dans les mains du soussigné, je prie même les personnes qui en ont en dépôt d'en faire chez moi tout de suite le versement. Si mieux elles n'aiment les remettre directement à la Caisse d'Épargne Liégeoise, où un compte est ouvert au grand livre de cette administration sous la rubrique de fonds en faveur des familles des victimes de l'événement de Horloz. Il conviendrait de m'en donner avis afin que je puisse débiter à mesure le compte de cette administration. Il ne peut donc y avoir eu dilapidation de fonds comme l'auteur de l'article pourrait se l'imaginer.

Je crois suffisamment prouvé au public que c'est à tort et sans raisons que l'on a pu élever quelques doutes sur la destination ou l'emploi des dons par le comité légalement institué ou sur ses sûretés personnelles qu'offre son caissier.

Agréer, etc. F. LHOEST-BERTHO.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX DE ROUTES.

AVIS.—VENDREDI 26 AVRIL 1859, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

À l'Hôtel du Gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication pendant un bail de six ans, qui commencera le 1^{er} MAI prochain et finira le 30 AVRIL 1865, de l'entretien des routes, dont le détail est indiqué dans les affiches ainsi que dans les devis, qui sont déposés à l'Hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. Liège, le 5 avril 1859.

peu qu'on ait fréquenté l'Opéra de Paris ou qu'on ait été dans les coulisses de ce théâtre des théâtres, on a pu s'étonner de cette étrange habitude, qui ne l'abandonne pas même lorsque le noble Castellan se trouve en société de dames. La dernière fois que nous avons aperçu M. Aguado, c'était à l'église Notre-Dame-de-Lorette, à l'occasion de l'enlèvement du chanteur Martin. Il avait à la bouche son fidèle cure-dents, non pas de métal ou d'ambre, mais de plume pure et simple. Nous nous étonnons que quelque industriel n'ait pas encore songé à écrire sur son esquisse: Fournisseur breveté de monsieur le marquis de Las Marimás. Fournir des cure-dents à M. Aguado, ce doit être une belle charge, en même temps qu'une position commerciale.

Mme de Souza, morte il y quelques années comtesse de Flahaut, et qui s'est fait une réputation fort estimable par des romans touchants et moraux, qui rivalisent avec les meilleurs productions de Mme Cottin et de Genlis, avait la perpétuelle manie de faire faire son portrait. Dès son plus jeune âge, et aussitôt que la position qu'elle prit dans le monde le lui permit, elle donna cours à ce goût pour la reproduction de ses traits, et Latour fit d'après elle un pastel qui passe pour un des meilleurs et des plus délicats ouvrages de ce célèbre portraitiste. Ce qu'il y avait de plus étrange dans la monomanie de Mme de Souza, c'est que, ce à quoi elle visait le plus, c'était moins à la ressemblance exacte de ses traits, qu'à une certaine physiognomie idéale, dont son visage n'offrait que le point de départ à son caprice, et qu'elle a depuis essayé d'expliquer dans un délicieux roman: *Adèle de Sévanges*. Adèle, physiquement décrite comme elle l'est, c'est le type que Mme de Souza aurait désiré être, et qu'elle s'efforçait de faire croire qu'elle était, à ceux qui ne la connaissaient pas personnellement. Elle en était arrivée à ne plus poser bien positivement, pour les innombrables portraits qu'elle faisait faire tout autour d'elle, et elle se contentait de donner comme modèle une des œuvres précédentes, à laquelle elle ajoutait des observations. On finit par voir gravé en tête de *Eugène de Rothelin*, un portrait de l'ingénieuse femme auteur, dont les cheveux avaient la teinte claire du blond cendré, et les prunelles la tendre expression des yeux bleus. Pourtant Mme de Souza était fort brune, et d'un embonpoint peu assorti aux lignes sveltes et cambrées par lesquelles l'artiste avait dessiné sa taille et ses épaules. On a entendu dire à M. de Flahaut, aujourd'hui chevalier d'honneur d'un des jeunes princes de la maison de France, que durant une période de vingt ans environ, Mme de Souza, sa grand'tante, avait fait faire, soit en s'offrant pour modèle, soit en imitations et en combinaisons de traits de fantaisie, qu'elle considérait comme dérivés des siens, cent quatre-vingt-quatre portraits, dont cent au moins, aquarelles, pastels, gravures, huiles, seppias ou dessins, étaient encore dans la famille. Z. Z. (Indépendant.)

disent tous que cette maudite mouche n'existe que dans mon cerveau... et pourtant je la sens bien: moi, lorsque'elle me quitte ou qu'elle se pose... tenez... en ce moment encore... la voyez-vous? — Certainement... mais je veux vous en débarrasser! — Et comment? — Laissez-moi faire! Alors le docteur Emery tira de sa poche un petit bâton d'une pâte noire, qu'il présenta à l'action du feu, et qui se fondit légèrement. S'approchant ensuite de son ami, il lui appliqua sur la joue une légère couche de cette pâte liquéfiée, et resta dans l'attitude d'une profonde observation, en face du musicien.

— Vous ne la sentirez plus se poser! — dit le médecin — car il n'y aura plus de contact entre elle et votre peau... Mais j'observe, et je vais la voir revenir. Ses petites s'engageront dans cette matière gluante et il me sera facile de la saisir... Alors, plus de doute! vous en serez débarrassé... — Ne bougez pas! — dit-il — la voilà qui voltige sur votre tête... la voilà... la voilà... bien! touché! elle est prise!

Et s'approchant de monsieur Castil Blaza, il fit semblant de prendre sur sa joue une grosse mouche qui tenait à l'avance et qu'il montra au critique, comme l'objet de cette longue agacerie qui l'obsédait depuis tant d'années.

M. Castil-Blaza se lava la joue et ne songea guère plus à sa mouche à dater de ce moment, qu'au neuf de trêfle! La passion de Mlle Duchesnois pour les bijoux était une chose fort connue à Paris. La célèbre actrice en reçut de fort beaux de la plupart des sommités de la politique, de l'armée, et de la diplomatie de son époque. On dit qu'au moment de sa retraite, obligée de se défaire d'une infinité d'objets de grands prix, de certains objets de théâtre, couronnes, diadèmes, agrafes et autres ornementales et en pierres fausses. De là ce reproche qui lui fut souvent fait, lorsque régnèrent ailleurs qu'au théâtre, sur le cœur et les caprices d'hommes illustres, et qu'on la supposait atteinte d'une déraisonnable manie de conservation, rendre un bien-être heureux à sa vie privée; ou tout au moins la mise en gage, pouvait face à une faiblesse qui n'appartient pas à l'histoire, mademoiselle Duchesnois avait vendu secrètement à un juif de Berlin, pour plus de cent mille francs de bijoux, qui pour la plupart étaient des souvenirs de mains royales ou princières.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 24 AVRIL.

Naissances: 5 garçons, 1 fille. MARIAGES 9, savoir: Entre Jos. Enst. Dormal, aubergiste, rue Fragnée, et Marie Joseph Collard, cuisinière, rue Sœurs de Hasque.

ANNONCES.

CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES à 75 centimes la liv. TÊTES de CABILLAUX à un franc. SOLES à 50 centimes. Le tout extra-frais, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

UNE FILLE, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut s'adresser au bureau de cette feuille.

LA MAISON occupée par M. DAMBIERMONT, rue de la Grande Tour, est présentement à LOUER pour la St-Jean ou plutôt si on le désire. S'adresser même rue n° 502.

On DEMANDE UN SUBSTITUANT pour la milice de 1859, faubourg d'Amersœur, n° 92.

MM. les notaires de l'arrondissement de Liège sont prévenus que l'assemblée générale du premier mai, aura lieu, en l'étude de M. BOULANGER, président de la chambre, ils sont priés instamment de s'y rendre avant les dix heures du matin.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

FABRIQUE de TUYAUX de manomètre à air libre, de toute longueur et calibre, en fer forgé et garanti. S'adresser à Nicolas HALEUX à Ninane, commune de CHAUFONTAINE.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

A VENDRE une MAISON de COMMERCE avec boutique, place, cuisine, pompe, citerne, 4 chambres, grenier, cave, rue d'Avroy, n° 575. S'adresser n° 576.

A LOUER, pour la St-Jean prochaine, une BONNE MAISON de rentier, au Mont-St.-Martin, n° 52. On peut la voir tous les jours de 2 à 6 heures après-midi.

M. DOMKEN, TENANT L'Hôtel du Luxembourg RUE SOEURS-DE-HASQUE, A L'HONNEUR DE PRÉVENIR LE PUBLIC QUE L'OUVERTURE A EU LIEU LE DIMANCHE 7 AVRIL.

Cet HOTEL étant entièrement MEUBLÉ A NEUF, il espère que les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence, ne leur laisseront rien à désirer tant pour le logement que pour la TABLE D'HOTE A UNE HEURE.

Mont de Piété de Liège QUAI DE LA BATTE, N° 85. MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, 1, 2 ET 5 MAI, à deux heures précises, VENTE DES GAGES SURANNES.

En charge à Anvers, CHEZ M. H. SERIGIERS. POUR RIO-JANEIRO.

Le navire belge goelette neuve INDUSTRIEL, doublé et chevillé en cuivre, pour partir fin mai.

POUR CONSTANTINOPLE. Le navire belge LA BRUXELLOISE, pour partir fin avril.

POUR MONTÉVIDÉO ET BUÉNOS-AYRES. Le navire belge barque neuve le NATIONAL, doublé chevillé en cuivre, pour partir fin mai. S'il n'y avait pas assez de marchandises, le navire toucherait à Mayo.

Tous ces navires, d'une marche supérieure, prendront frêt et passagers. S'adresser pour plus amples informations à M. H. SERIGIERS, consignataire à Anvers.

Vente D'UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ

SITUÉE A FLÉMALLE-HAUTE. MERCREDI 15 MAI 1859, à 2 heures de relevée, En l'étude et par le ministère DE MAITRE DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN

Beau et Bon Bien Situé à Flémalle-Haute, longeant la grand-route de Liège à Huy, à proximité de la Meuse, dans un site très-agréable, et consistant en DEUX CORPS de BATIMENS avec environ 45 hectares 50 ares et 2 centiares (15 bonniers 5 verges grandes ancienne mesure) de terres très-fertiles et d'excellentes prairies supérieurement arborées.

Terres à Vendre, AU CANTON DE LANDEN.

N° DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le LUNDI 29 AVRIL 1859, à 10 heures du matin, il VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, N° 27, LES

PIÈCES DE TERRE,

- DONT LA DÉSIGNATION SUIT: 1° Une de 82 ares 85 centiares, située à Burdinne partie de la terre dite Les Vallées; 2° Une autre, au même lieu, contenant 57 ares 89 centiares; 3° Une autre en la même commune, contenant aussi 57 ares 89 centiares; 4° Une autre, au même endroit, faisant partie de la terre nommée le Bois-Jean, contenant 45 ares 45 centiares.

VENTE D'UNE

MAGNIFIQUE COLLECTION DE TABLEAUX

DE L'ÉCOLE HOLLANDAISE, etc., Bien conditionnés et encadrés, Dont plusieurs de Eekhoud, C. Nedscher, E. de Wit, G. Van Neinwegen, J. Dubbels, L. Baekhuysen, J. Looten, A. Cuyt, J. Van Goyen, Albini et autres, le 27 AVRIL 1859, à 2 heures de relevée, à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, à Liège.

LIBRAIRIE DE FÉLIX PALANTE, RUE VINAVE-DILE, N° 46.

EN VENTE: MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MORREN, in-4° avec planche coloriée. Prix fr. 3.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquis dans le traitement des MALADIES SECRETES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang acre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, au dépôt de la pommade de Dupuytren.

PROGRAMME DU CONCERT Qui sera donné à la salle d'Emulation, le vendredi 28 avril, au profit des victimes de l'accident de Horioz.

- PREMIERE PARTIE. 1° Ouverture de Timoléon, par Méhul. 2° Solo de violon, de Mayseder, exécuté par M. Libert, élève du conservatoire. 3° Air de la Marquise, chanté par M. Terry. 4° Duo pour piano et violon sur des motifs de Guillaume Tell, exécuté par M. Massart. 5° Chœur, de M. Soubre, chanté par MM. de la société des des Chœurs.

- DEUXIEME PARTIE. 1° Ouverture de Jubel, par Weber. 2° Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Eugène Prost. 3° Le Départ pour l'Exil, andante de symphonie, par Stephan Røhus. 4° Chœur d'Uthal, par Méhul, chœur de Liska, musique de Ries, paroles de M. J. Ramoux, chantés par MM. de la Société des Chœurs. 5° Trio de Guillaume Tell, chanté par MM. Prost et Terry. 6° Ouverture. On commencera à 6 heures et demie. Prix d'entrée: 3 francs.

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table for London, LE 22 AVRIL, listing various financial instruments and their values.

Table for Amsterdam, LE 25 AVRIL, listing various financial instruments and their values.

Table for Anvers, LE 24 AVRIL, listing various financial instruments and their values.

Table for Bruges, LE 24 AVRIL, listing various financial instruments and their values.

Le cours de la rente Espagnole ouvert à 16 1/2 P reste A après clôture. Les primes à un mois étaient recherchées à 18 5/4 dont 1/2 0/0. Actions faibles et sans affaires. Les fonds de l'état étaient demandés, le 5 0/0 à 101 1/4, le 4 0/0 à 91 5/4 et le 5 0/0 de 72 1/4 à 1/2.

Table for Bruges, LE 24 AVRIL, listing various financial instruments and their values.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 AVRIL. La goelette hamb. Carl Adolph, v. de Monte-Video, ch. de cuirs. Le pleyt belge Jonge Jacob, v. de la Hollande, ch. de div. marchandises.

VIENNE, LE 15 AVRIL. Métalliques 5 p. c., — Actions de la Banque 151.